

Contrats de formation

Paragraphe 23 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgarion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : octobre à décembre

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu	Nombre de participants
Acti-Com	2 400,00 \$	L'écriture stratégique	28 et 29 novembre 2023	En ligne	18

Informations complémentaires

Les sommes déclarées correspondent aux factures comptabilisées durant la période visée.